

Décision

Générale

colonial

Décision n° 218/SG/FIN autorisant l'Etat Français (Ministère des Armées – D.S.M.B.) à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, Plateau du Serpent, 27, avenue du Maréchal-Foch. Titre foncier n° 306.

n° 218/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
16 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'Etat français (Ministère des Armées – Direction du Service du Matériel et des Bâtiments) est autorisé à acquérir un immeuble, d'une superficie de 1.338,50 mètres carrés, sis à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 306, au nom de Mme Moreau.